

Executive Summary

1) Situation de départ

- **Nécessité d'une reconnaissance** des écoles hôtelières suisses qui enseignent en anglais
- **Situation chaotique** dans la délivrance des visas d'études pour les pays d'immigration typiques.
- **Mauvaise publicité** due aux normes de qualité totalement inacceptables d'écoles hôtelières ou de « business schools » “malhonnêtes”.
- **Désavantages au niveau de la concurrence** à cause du manque de reconnaissance au niveau fédéral des programmes Bachelor et Master
- **Incertitude** juridique concernant la responsabilité (canton, confédération – quel bureau OFFT, OAQ, SUK, CRUS, BBW)
- **Discrimination** suite au monopole de l'EHL en tant qu'unique haute école spécialisée reconnue en Hotelmanagement (subventions). (Suite à l'entretien du 8 septembre 2004 avec le Vice-directeur et Chef du Centre de prestations HES, M. Blaise Roulet indique que personne n'est empêché de fonder une HES privée, selon la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées.)
- **Non entrée** en matière pour les propositions de notre association (ASEH)

2) Problème

- Manque de reconnaissance fédérale et de bases d'accréditation pour les écoles hôtelières privées qui offrent des programmes de Bachelor et Master en anglais
- Manque de coordination entre canton et confédération (reconnaisances cantonales ignorées par la confédération)
- Absence de prescriptions minimales pour l'exploitation d'écoles hôtelières (cause du scandale)

3) Propositions de solutions

- Les instances fédérales doivent également mettre sur la liste de Swiss-ENIC les écoles supérieures reconnues par les cantons.
- L'OAQ doit accorder l'accréditation aux écoles avec des programmes de Bachelor et Master
- En tant qu'association, l'ASEH doit contrôler les composants professionnels des écoles supérieures et délivrer une certification adéquate
- Des standards de qualité et un contrôle minimum doivent être exigés par les cantons à toutes nouvelles écoles de gestion hôtelière (autorisation d'exploitation non limitée dans le temps).

Nous demandons la mise en place d'une organisation compétente ainsi que l'établissement de règlements avant que la crise ne force de bonnes écoles à fermer leurs portes!

Martin KISSELEFF
Président „César Ritz“ Colleges AG

Dr. Wolfgang-D. PETRI
Fondateur & Président du Conseil d'Administration

Problématique de la (non-)reconnaissance confédérale des Ecoles Hôtelières privées ainsi que des Hautes Ecoles privées dans le domaine de la gestion et de l'administration hôtelière

Situation actuelle

- Depuis plus d'un siècle, la Suisse a la réputation de former les meilleurs gérants d'hôtel au monde, et ceci grâce à la plus ancienne école hôtelière du monde (EHL) et à d'autres instituts hôteliers privés, tels que Glion, les Collèges « César Ritz », Les Roches, Lucerne, etc., qui sont tous des organismes privés ou qui dépendent d'associations professionnelles (à l'exception de SSAT Bellinzone).
{Appendice 1: Rapport annuel et brochure de l'ASEH}
- Depuis les années 80, le nombre des écoles citées plus haut est passé de 8 à 30, avec dans presque 80% des cas l'anglais comme langue d'enseignement.
{Appendice 2 : Liste des écoles}
- La plupart de ces écoles hôtelières proposent, outre un diplôme d'une durée de 2 ans, un programme de Bachelor et de Master, et ce entièrement en langue anglaise.
- Depuis 1985, il existe une association de droit privé, l'ASEH (Association suisses des écoles hôtelières), qui s'est donné pour tâche de fixer pour les écoles membres de très hauts critères de qualité dans le domaine de l'apprentissage et de la formation académique et professionnelle et de contrôler régulièrement que ces critères soient bien respectés. Les membres de l'ASEH ne peuvent être que des écoles ayant été accréditées par l'ASEH à ce sujet. Toutes les écoles membres de l'ASEH sont régulièrement contrôlées pour pouvoir prétendre à l'accréditation. Les écoles membres peuvent être exclues de l'ASEH, en cas de standards insuffisants ou en baisse. L'ASEH est quant à elle contrôlée par Hotelleriesuisse, Gastrosuisse et Hôtel & Gastro Union.
- Les écoles hôtelières suisses qui enseignent dans une des langues nationales peuvent faire reconnaître par l'OFFT leur programme sur 2 ans comme celui d'une haute école professionnelle (Thoune, Genève, Zurich, Lucerne et Coire). Ces programmes reposent sur des apprentissages professionnels se rapportant au domaine et ne sont pas rattachés à l'université.
- Une école hôtelière (celle de Lausanne) appartient aux hautes écoles spécialisées (HES) de la Suisse romande et **détient, en Suisse, le monopole, puisqu'elle est l'unique école hôtelière helvétique reconnue au niveau universitaire. Cela constitue pour la publicité de l'école un argument de vente considérable et représente une discrimination pour toutes les autres écoles (notamment pour les écoles reconnues au niveau cantonal et qui offrent des programmes de même niveau)**. L'Ecole Hôtelière de Lausanne (EHL) propose, en plus de son programme de Bachelor, un autre diplôme, non académique et d'une durée de 18 mois, ainsi qu'un Master accrédité aux Etats-Unis. (Le Bachelor et le Master sont accrédités par la NEASC).
{Appendice 3 : Brochure de l'EHL}

- Quatre écoles hôtelières bénéficient d'une reconnaissance cantonale : dans les cantons du Valais et de Grisons. Le canton du Valais a établi les bases d'une loi qui permet la reconnaissance de telles écoles et de leurs certificats de fin d'études en tant que Bachelor et Master (selon les critères de Bologne). *{Appendice 4, 5, 6.1, 6.2. 6.3 : Textes sur la reconnaissance du Canton du Valais, Loi sur la reconnaissance des hautes écoles cantonales, Ordonnance sur les examens des hautes écoles cantonales}*
- La CRUS a publié une liste (Swiss ENIC) des programmes de hautes écoles reconnus par la Confédération. Ce type de classification existe dans tous les pays d'Europe et du monde entier (UNESCO) et constitue une condition préalable de base à une reconnaissance internationale.
{Appendice 7: Liste de Swiss-ENIC}
- La liste Swiss-ENIC comporte les hautes écoles suivantes : 2 EPF, 10 universités cantonales, 4 instituts universitaires, 7 hautes écoles spécialisées, 8 hautes écoles qui ne font pas partie des hautes écoles spécialisées, ainsi qu'une école classée dans « autres ».
- Le Swiss-ENIC/CRUS ne donne aucune information sur les hautes écoles suisses qui ne sont pas mentionnées dans cette liste ; elle indique donc par cette formulation **que Swiss-ENIC ne reconnaît aucune haute école privée (école de gestion hôtelière)**. Cependant, des hautes écoles **privées** figurent également sur la liste de Swiss-ENIC.
{Appendice 8: Lettre de Swiss-ENIC/CRUS}
- Depuis 2002, la Suisse possède un organe national indépendant pour l'accréditation des programmes des hautes écoles (OAQ)
{Appendice 9: Règlement de l'OAQ}
- L'OAQ refuse l'accréditation des écoles hôtelières, **puisque leur formation n'a prétendument pas la valeur d'une formation universitaire** (selon les déclarations du Conseil scientifique)
{Appendice 10: Lettre de l'OAQ}
- Cependant, il existe aux Etats-Unis, depuis 1922 déjà, des formations **de niveau universitaire** en gestion et administration hôtelière (Cornell University, USA). Environ 200 autres universités américaines accréditées offrent également des programmes en gestion hôtelière, des Bachelor, Master et occasionnellement des doctorats. A l'Université de Washington, l'école hôtelière fait partie de la Business School et bénéficie donc de la plus grande accréditation qui soit.
{Appendice 11: Liste des membres du CHRIE (Council of Hotel Restaurant and Institutional Education)}
- Au Royaume-Uni (UK): de universités plus traditionnelles (Surrey, Strathclyde, etc.) et la plupart des « nouvelles universités » (= auparavant Polytechnics)
{Appendice 12: Publication sur Internet des écoles hôtelières britanniques qui sont reconnues et accréditées par l'Etat en tant qu'Instituts universitaires}

- Italie: Cursus universitaire jusqu'au doctorat en sciences de la gastronomie
{Appendice 13: Article paru dans la NZZ, 21.7.04}
- Allemagne: diverses hautes écoles spécialisées
- Asie: Programme de Bachelor et Master au sein de nombreuses hautes écoles publiques et privées de la plupart des pays
- Australie: Programme de Bachelor et Master au sein de nombreuses hautes écoles publiques et privées
- Les écoles hôtelières de langue anglaise en Suisse doivent, pour répondre au manque de reconnaissance nationale de leur programme de Bachelor et Master, se faire reconnaître par des universités étrangères. Or, les accords de franchisage sont très chers et ne constituent en somme rien de plus que des « frais pour obtenir une tampon».
{Appendice 14: Exemples de : Manchester Metropolitan University (UCCR), Bournemouth University (IHTTI), Washington State University (UCCR), University of Derby (SHMS)}
- En raison du manque actuel de possibilité d'accréditation fédérale des écoles hôtelières suisses ayant un niveau de haute école, les ambassades suisses à l'étranger ne peuvent logiquement citer, en réponse aux demandes concernant les écoles hôtelières reconnues au niveau national, que l'EHL. Cette situation est totalement inadmissible et a de sérieuses conséquences, puisqu'elle donne l'impression que toutes les autres écoles sont de qualité moindre et que c'est pour cela qu'elles ne sont pas reconnues au niveau fédéral. Puisque la plupart de ces écoles dépensent chaque année des millions en publicité dans le monde entier, on pourrait alors calculer que les écoles concernées pourraient demander des dédommagements à hauteur de millions de francs au département fédéral responsable, si la situation n'est pas éclaircie au plus vite.

D'où nos exigences à court, moyen et long terme :

- Que les représentations diplomatiques suisses à l'étranger, ainsi que les représentations diplomatiques étrangères en Suisse informent à ce sujet que les écoles reconnues au niveau cantonal offrant des programmes de haute école en gestion hôtelière (Bachelor et Master) sont du même niveau que l'Ecole Hôtelière de Lausanne et que par conséquent elles se trouvent sur la liste Swiss-ENIC.
- Que les contrôles, sérieux et de longue date, effectués par l'ASEH soient respectés et que l'ASEH soit reconnue au niveau fédéral en tant qu'organe de qualité officiel pour un niveau de formation professionnelle technique (en plus de la reconnaissance cantonale ainsi que de l'accréditation nationale réclamée).
- Que l'obtention de visas pour ces écoles reconnues soit effectuée de manière rapide, puisque 95% des élèves de ces écoles viennent de l'étranger. A l'heure actuelle, les candidats au visa doivent, dans un certain nombre de pays, passer un examen d'anglais à l'ambassade britannique (avec des délais d'attente allant jusqu'à 3 mois)! Par conséquent, de nombreux étudiants hautement qualifiés qui souhaitent initialement venir étudier en Suisse s'inscrivent finalement dans des écoles britanniques.

- L'accréditation par l'OAQ des écoles hôtelières qui offraient déjà dans le passé et offrent toujours des programmes de Bachelor et Master, ou bien la prise en charge de la reconnaissance cantonale ou des accréditations étrangères.
- Que l'ASEH soit reconnue sur le plan fédéral dans le domaine de la formation hôtelière en tant qu'association de ces écoles hôtelières de niveau de haute école pour l'accréditation de standards de qualité professionnels et scolaires. Peuvent devenir membre de l'ASEH les organismes qui a) sont reconnus au niveau cantonal et b) peuvent faire valoir une accréditation étrangère ou une future accréditation fédérale (OAQ ou OFFT). Cela revient à dire que les écoles membres de l'ASEH doivent être testées à 3 niveaux : 1. cantonal 2. académique (Academic Accreditation) et 3. en fonction des standards techniques et professionnels de l'ASEH. L'affiliation à l'ASEH est facultative et liée à certaines professions.
- Que les hautes écoles et écoles professionnelles privées, qui ont été reconnues et testées, doivent être reconnues par la Confédération et doivent figurer sur la liste Swiss-ENIC.
- Qu'il soit possible d'accorder des visas d'entrée pour les écoles reconnues au niveau cantonal ou fédéral de manière rapide et sans lourdeur bureaucratique ; en revanche, que les écoles déjà existantes tolérées par les cantons, mais ni reconnues ni sérieusement accréditées à l'étranger, se fassent reconnaître immédiatement sur le plan cantonal, afin de pouvoir également se faire octroyer les visas nécessaires à leurs étudiants étrangers.

Conséquences économiques de ces exigences:

a) En cas de décision positive quant à nos exigences:

Les coûts occasionnés par les procédures d'accréditation de l'OAQ seront pris en charge par les écoles privées elles-mêmes. Les coûts de l'affiliation à l'ASEH, des bureaux de l'ASEH, etc. seront aussi directement payés par les écoles membres. Les frais liés à la reconnaissance cantonale seront supportés par les écoles demandeuses.

Les hautes écoles privées ont à faire face à un contrôle de qualité continu, qui doit être déterminé et effectué par le canton, l'OAQ ainsi que l'ASEH. Le potentiel élevé à la disposition des hautes écoles privées qualifiées pourrait être mieux exploité et la Suisse pourrait offrir et mettre en œuvre dans le monde entier ses programmes de coopération et d'échange d'étudiants, en collaboration avec des institutions officielles similaires. Ainsi, le secteur économique suisse pourrait se développer et la bonne réputation, datant de plus d'un siècle, de la Suisse en tant que leader mondial dans le domaine de la formation hôtelière et touristique pourrait être solidifiée et conservée. Toutes les écoles privées, à l'exception de l'EHL et d'écoles membres d'une association, ne coûtent rien, ni aux cantons ni à la Confédération. Au contraire, elles paient la TVA ainsi que d'autres impôts et taxes considérables aux communes, aux cantons et à la Confédération.

L'économie privée cantonale bénéficie grandement des achats des écoles, de l'important pouvoir d'achat des étudiants, qui en principe représente un tiers à 50% des frais de scolarité, ainsi que des recettes obtenues par la visite des proches, les voyages, la location ou la vente d'appartements.

Ces étudiants, dont 95% viennent de l'étranger, contribuent aussi à ce que l'économie suisse puisse enregistrer des recettes annuelles d'un ordre de grandeur atteignant approximativement 500 à 800 millions de francs suisses. C'est pourquoi nous considérons comme important que ces « visiteurs payants » ne soient pas sur le même plan, quant aux formalités d'obtention de visas et aux conditions d'entrée dans le pays, que ceux que l'on appelle les « demandeurs d'asile », qui coûtent chaque année des sommes colossales à la Confédération.

b) en cas de décision négative ou de processus de trop longue durée

En cas de contrôles de qualité académiques en nombre insuffisant ou d'absence de règlement cantonal pour l'obtention d'une licence permettant l'ouverture d'une école hôtelière, la réputation de la Suisse comme numéro 1 mondial dans le domaine de la formation hôtelière au cours des 4 dernières années serait fortement ternie par la faute d'hommes d'affaire et de profiteurs irresponsables.

Les futurs étudiants n'ont pas la possibilité de se renseigner officiellement, dans les ambassades suisses ou leurs propres ambassades, afin de savoir quelles sont les écoles hôtelières privées qui sont reconnues. Au contraire, pour toute réponse, on leur cite seulement l'Ecole Hôtelière de Lausanne comme **unique école reconnue par la Confédération**. Cette situation représente une discrimination incompréhensible à l'égard de bon nombre d'écoles hôtelières mondialement connues et ne peut donc plus être tolérée.

Ainsi, ces étudiants ou encore leurs parents, désemparés par la situation, se tournent vers des pays concurrents tels que la Hollande, l'Angleterre, les Etats-Unis ou l'Australie, où les écoles hôtelières sont mieux contrôlées, classifiées, reconnues par l'Etat et fonctionnent depuis des décennies au niveau universitaire.

Les conséquences pour la Suisse seraient les suivantes :

- La fermeture de la plupart des écoles hôtelières
- Bien plus d'un millier de suppressions d'emplois
- Un dommage irréparable pour l'image de la Suisse en tant que leader dans le domaine de la formation hôtelière

Et ceci en raison d'une politique de protectionnisme totalement incompréhensible de la part des universités fédérales et de leur influence sur l'OAQ.

Exemple de reconnaissance de la part d'universités d'Etat américaines des Instituts Hôteliers privés valaisans Collèges « César Ritz » (Le Bouveret et Brigue):

Fondés en 1982, reconnus au niveau cantonal en 1983/84, **premier** programme de Bachelor d'échange en 1985 2+2 (2 ans en Suisse, 2 ans aux Etats-Unis à la Washington State University), d'autres accords d'échange au même niveau avec des universités britanniques, américaines et françaises de renom, **premier** programme de Bachelor en Suisse en 1992 (avec l'Université du Massachusetts), **premier** programme de Master avec l'Université de Manchester en 1999. Depuis 1996, un programme Bachelor en gestion hôtelière et touristique en association avec la Washington State University au centre universitaire « César Ritz » de Brigue.

{Appendice 15 : Liste des accords entre les Collèges « César Ritz » Suisse et les universités américaines, australiennes et anglaises depuis 1985 }

Reconnaissance cantonale de nos propres diplômes Bachelor et Master (Critères de Bologne)

Malgré tout cela, les Collèges « César Ritz » ne sont pas, sur les listes officielles, sur un pied d'égalité avec l'Ecole Hôtelière de Lausanne, qui a pourtant initié son programme de Bachelor et Master (en 1996 et 2001) bien plus tard que nous, puisque les nôtres furent lancés en 1992 et 1996 déjà.

Ceci représente donc une injustice incompréhensible et inadmissible à l'encontre des Collèges « César Ritz » reconnus aux niveaux cantonal et mondial et accrédités par la NEASC ; ceci constitue également une absence totale de prise en compte de l'approbation cantonale au sujet de la mise en œuvre des programmes de Bachelor et Master dans l'optique des Accords européens de Bologne.

Explication des abréviations:

ASEH:	Association suisse des écoles hôtelières
CUS:	Conférence universitaire suisse
CRUS:	Conférence des Recteurs des Universités Suisses
EHL:	Ecole Hôtelière de Lausanne
ENIC:	European Network of National Information Centers on Academic Recognition & Mobility
NEASC:	New England Association of Schools and Colleges
OAQ:	Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses
OFES:	Office fédéral de l'éducation et de la science
OFFT:	Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie
UNESCO:	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization